Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_17-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Départ à 20H55		EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	18	0	18

D2026-04-17 - CULTURE – Désherbage des collections de la médiathèque – validation de la liste proposée pour la vente d'ouvrage déclassés

Le désherbage des collections est le fait de régulièrement faire une sélection des ouvrages de la médiathèque afin d'enlever les ouvrages abîmés, obsolètes ou passés de mode. Pour ces ouvrages deux parcours différents sont possibles :

- Soit ils sont vendus à un prix déterminé par le Conseil municipal et acté par le comptable public. Ce prix a été fixé par la délibération 2026-02-11 et intégré aux prix de la régie comptable.
- Soit ils sont détruits.

Les ouvrages étant des biens publics, le Conseil municipal doit préalablement valider les listes d'ouvrages issus du désherbage ainsi que leur mise en vente ou non.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **VALIDER** la liste d'ouvrages proposée en annexe pour la vente
- **AUTORISER** les agents à retirer les ouvrages ci-dessus mentionnés des biens publics
- **APPROUVER** leur mise en vente via la régie comptable municipale et selon le tarif préalablement voté

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 18 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026